

**LIVRE BLANC**

**DE LA**

**FORMATION**

**EN**

**MASSO-**

**KINESITHERAPIE**

**DANS LE CADRE DE LA REFORME  
DE LA FORMATION & DE L'UNIVERSITARISATION  
DES PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**POUR UNE  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CURRICULAIRE  
EN  
MASSO-KINESITHÉRAPIE**

*OFFRE, RÉFÉRENTIEL & PROGRAMME*

## L'engagement des organisations professionnelles

Le livre blanc de la formation en masso-kinésithérapie est l'aboutissement d'un travail qui a débuté il y a bientôt 2 ans.

Au centre de cette proposition se trouvent le patient, le futur professionnel et le professionnel, tous acteurs de Santé.

Il s'articule autour :

- d'une admission en I.F.M.K. à l'issue d'une année préparatoire d'orientation / formation / sélection pouvant être commune à d'autres professions de santé
- d'un curriculum de formation initiale et complémentaire inscrit dans un processus d'universitarisation de notre formation en référence au cadre européen du L/M/D
- d'un mode éducatif qui alterne formation théorique et pratique en Institut et formation clinique tant en milieu hospitalier qu'en cabinet libéral
- d'un canevas pédagogique suffisamment adaptable pour permettre l'accompagnement de l'évolution de nos compétences
- d'un programme de formation initiale que pourront compléter, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, la formation complémentaire et la formation continue et qui se veut ouvert au processus de formation individualisée, aux passerelles interprofessionnelles et à la V.A.E.

Ce livre blanc est le résultat d'un travail en commun où chaque organisation professionnelle signataire a su faire le chemin nécessaire pour proposer ensemble un projet responsable qui répond aux aspirations des patients et des professionnels de santé.

Ses auteurs, en posant le point final n'en font pas un document figé et le proposent comme un élément qui constitue le cœur d'une démarche globale et d'un cahier des charges complet à venir dans les prochaines semaines (référentiel activités, référentiel compétences, référentiel de formation, et référentiel d'évaluation) ... un document désormais ouvert comme base de discussion avec les tutelles et les autres professions de santé.

Le 10 novembre 2006

Salariée (CNKS) : ➤ Le Président du Collège National de la Kinésithérapie  
**Yves COTTRET**

Kinésithérapeutes Libéraux « Objectif Kiné » (CNMKL-OK) : ➤ Le Président de la Confédération Nationale des Masseurs  
**Patrick BÉGUIN**

en Masso Kinésithérapie (SNIFMK) : ➤ Le Président du Syndicat National des Instituts de Formation  
**Michel PAPAREMBORDE**

Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR) : ➤ Le Président du Syndicat National des Masseurs  
**Tristan MARÉCHAL**

## Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour participer aux réunions du groupe « **Convergence** » :

Patrick BÉGUIN (CNMKL-OK), Hélène BERGEAU (CNKS), Lise CARROURÉE (FNEK), Yves COTTRET (CNKS), René COURATIER (SNMKR), Franck GATTO (FFMKR), Michel GOUBAN (SNIFMK), Jacques LAPOUMÉROULIE (SNMKR), Michel PAPAREMBORDE (SNIFMK), Éric PASTOR (FFMKR), Gilles PREL (SNIFMK), Jean SIGNEROLE (SNIFMK), Denis THOUVIGNON (CNMKL-OK), Sophie TYSON (FNEK) et Jacques VAILLANT (CNKS).

Nous remercions chaleureusement celles et ceux, qui au sein des équipes techniques des organisations signataires, ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce « **Livre Blanc** » :

Jean-Claude BRIEN, Patrick CASTEL, Christophe DINET, Richard GOUARNÉ, Pascale GOSSELIN et François PLAS (CNKS), Luc BOUSSION, Christian BRUGE, Claude FORISSIER, Pierre-Yves GUILLEMOT et Alain LEROY (SNIFMK), Jean-Jacques MAGNIES (SNMKR), Robert MARCHAND et Marc MICHEL (CNMKL-OK).

## Liminaire

Le présent projet de réforme de la formation initiale s'inscrit plus largement dans un projet de formation professionnelle curriculaire en masso-kinésithérapie (continuum de formation initiale, complémentaire et continue en lien avec le cursus professionnel) porté et attendu par l'ensemble des organisations professionnelles et référé au concept de "formation tout au long de la vie"

Il concerne ici principalement la réorganisation des études conduisant au diplôme d'Etat sur une période de trois ans. Il s'inscrit après une année universitaire d'orientation, formation et sélection validant 60 ECTS.

Le présent projet, fruit du travail commun des organisations constituant le groupe convergence, est conçu comme évolutif à l'aune de la réflexion en cours sur le référentiel métier d'une part et des travaux avec les autres professions paramédicales.

Ces derniers doivent notamment permettre de donner aux ECTS non seulement la dimension de transférabilité intrapersonnelle eurocompatible mais aussi la dimension de transférabilité interprofessionnelle francocompatible (en cours de formation ou lors de réorientations ou reconversions professionnelles).

De même la construction du cursus et des ECTS doivent s'inscrire, et être conçus, dans la perspective d'une application prochaine du processus de VAE aux professions réglementées qui doit être dynamique et adaptée pour garantir les règles de professionnalisation et de responsabilité du métier.

L'architecture du cursus et les maquettes de ce projet ont pour objectif :

- l'habilitation de la formation par le Ministère de l'Education Nationale et par le Ministère de la Santé,
- l'accès à des formations de Master et de Doctorat.

Ce projet s'articule autour d'un socle commun des connaissances, évolutif, mis en place dans un cadre suffisamment souple au sein des IFMK pour permettre les adaptations locales (rôle du Conseil des Etudes).

Il reste en cohérence avec le système universitaire et notamment le découpage en ECTS avec une organisation de chaque année scolaire en 2 semestres.

Il affirme la nécessité de repenser la formation clinique dans toutes ses dimensions par des stages en tous lieux - y compris libéral - correspondant à la réalité du futur professionnel et par une véritable régulation et une analyse des pratiques professionnelles.

Il a aussi pour ambition la culture de la mise à distance et de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Il initie la comptabilisation et la valorisation du temps de travail personnel de l'étudiant.

## Préambule

La formation "initiale" en masso-kinésithérapie conduisant au diplôme de masseur-kinésithérapeute instaurée en 1946 a bénéficié à deux reprises d'une modification de programme dont la dernière en 1989. La formation "continue" en masso-kinésithérapie quant à elle, malgré les diverses lois générales sur la formation continue depuis la même époque, n'est pas réellement prise en compte et valorisée dans le cursus professionnel des masseurs-kinésithérapeutes quelle que soit leur mode d'exercice.

Pourtant dans cet espace temps, les progrès scientifiques et techniques (thérapie cellulaire, développement des moyens diagnostiques, par exemple), d'une part, les évolutions sociales, économiques et politiques (réformes hospitalières et des pratiques de ville – réseaux et filières de soins -, mise en place de la Haute Autorité de Santé – suite à l'ANDEM et ANAES- , élaboration de recommandations de bonne pratique, développement des échanges au sein l'Union Européenne et intégration de 10 nouveaux états membres), d'autre part, ont été marquantes.

Enfin, l'évolution de la démographie médicale tant au niveau des praticiens généralistes que spécialistes motivent, dans un avenir proche, une délégation de certaines tâches assumées jusqu'alors par le corps médical vers d'autres professionnels de santé.

La formation professionnelle curriculaire en masso-kinésithérapie s'intègre dans un cursus "universitaire" construit selon le dispositif européen Licence Master Doctorat (L.M.D.). La formation doit être une clé, pour ouvrir à la profession, les portes du monde universitaire et de la recherche.

La formation professionnelle curriculaire en masso-kinésithérapie, dont les enseignements théoriques, pratiques et cliniques, bénéficient d'une validation réciproque des évaluations selon des modalités définies par conventionnement, doit permettre de délivrer à la fois :

- le Diplôme d'État de Masseur-kinésithérapeute à la fin des trois années de formation professionnalisante et professionnalisée ;
- les Diplômes Nationaux Universitaires au fur et à mesure de la validation des années universitaires : Licence 3 ans au cours de la formation "initiale", et Master 5 ans, Doctorat 8 ans par VAE et formation "continue".
- Ces diplômes sont articulés avec les formations "complémentaire et/ou continue", diplômes, certificats ou qualifications requis pour des exercices spécifiques (dont l'ostéopathie) et / ou des fonctions d'expertise, de cadres de santé, d'enseignants-chercheurs.

Le niveau proposé de la formation "initiale" dans ce projet permet, dans le cadre de la formation "complémentaire et/ou continue" conduisant aux diverses voies d'encadrement, d'enseignement, d'expertise disciplinaire ou de gestion d'entreprise l'obtention des divers diplômes concernés et du grade Master.

Pour dispenser la formation "initiale" les instituts agréés par le ministère de la santé, tout en conservant leur statut juridique, passent convention avec les Universités afin de recevoir l'habilitation de l'Éducation Nationale. Il en est de même pour tout ou partie de la formation "complémentaire et/ou continue" dont la mission qui leur était précédemment dévolue doit être réaffirmée dans le cadre de la nouvelle réglementation à venir.

Dans ce contexte de formation professionnelle curriculaire en masso-kinésithérapie le corps enseignant permanent des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie sera composé (dans un délai restant à préciser), d'une part de cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes titulaires du grade de master et d'autre part de cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes titulaires du grade de doctorat d'université. La procédure de VAE sera utilisée pour faciliter l'accession des enseignants actuellement en fonction à ces nouveaux grades. En complément de ce corps enseignant, les praticiens masseurs-kinésithérapeutes, médecins et autres professionnels de santé, et les cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, assurent également des fonctions d'enseignement, de formation et de tutorat de stage clinique".

## Bases de la formation

Aujourd'hui et demain la société peut être caractérisée comme une société en évolution constante dans les domaines sociaux, économiques, culturels et politiques. L'organisation de la formation doit s'établir sur une base structurante à la fois suffisamment précise pour garantir une qualité de la formation sur l'ensemble du territoire national, mais également suffisamment souple, pour pouvoir s'adapter aux évolutions de la société.

La masso-kinésithérapie contribue à répondre aux besoins de santé de la population. Elle s'inscrit dans le cadre des activités de santé et paramédicales réglementées.

La prise en charge interprofessionnelle des patients au cours de leur parcours de soins est facilitée au cours de la formation initiale par l'acquisition d'une culture scientifique et humaine commune, par l'organisation de temps de travail en commun (formation académique, réflexive, pratique ou clinique). L'interprofessionnalité de ces activités s'appuie sur la volonté de partage de compétences et sur le respect de l'autonomie professionnelle. La masso-kinésithérapie et l'interprofessionnalité reposent sur la coopération, la communication et la coordination dans le cadre de la responsabilité de chaque profession. Elles se fondent sur des valeurs éthiques et de responsabilité impliquant humanisme, équité, solidarité et respect des personnes.

L'organisation de la **formation professionnelle curriculaire en masso-kinésithérapie**, construite sur des savoirs scientifiques, empiriques et cliniques, doit préparer l'étudiant à ce processus constant d'évolution en s'appuyant sur ses qualités individuelles et ses capacités de développement personnel. Elle permet également des évolutions de carrière grâce aux équivalences, aux poursuites d'études universitaires et aux passerelles interprofessionnelles.

L'étudiant en formation "initiale" en masso-kinésithérapie construit progressivement son rôle professionnel en suivant un processus comparable aux autres processus de socialisation. Les enseignants et praticiens masseurs-kinésithérapeutes servent de modèles et de références aux étudiants. La masso-kinésithérapie est une profession à contact social fort et son exercice s'appuie sur « *l'intelligence de situation* »<sup>1</sup>.

Afin de préparer l'étudiant à cette façon de comprendre sa future activité, la formation "initiale" recourt au concept de compétences et aux méthodologies de résolution de problèmes plutôt qu'à ceux de capacité et de qualification dans l'exécution de tâches déterminées :

- La diversité et la pluralité des demandes d'intervention masso-kinésithérapique nécessitent des capacités d'analyse critique, de diagnostic et de hiérarchisation des critères de situation.
- Les pratiques et les interventions masso-kinésithérapiques ne sont pas des réponses toutes faites mais doivent s'adapter en suivant l'évolution et le développement de ses fondements théoriques et épistémologiques.
- Les contextes d'exercice de la profession de masseurs-kinésithérapeutes font que la finalité et le contenu des interventions sont en interrelation avec l'exercice des autres professions de santé.

Le futur professionnel en formation est familiarisé avec le processus d'évaluation permanent de la qualité des pratiques. Pour ce faire, ses capacités d'auto-évaluation et ses capacités à utiliser l'aide d'évaluateurs extérieurs sont développées.

---

<sup>1</sup> F. Cros, CNAM, Paris

## Objectifs de la formation

L'analyse des pratiques et des travaux des différentes organisations professionnelles montrent qu'aujourd'hui, la formation "initiale" en masso-kinésithérapie doit porter sur l'analyse des situations rencontrées, l'évaluation des interventions et l'adaptation nécessaire face aux personnes et à leur environnement.

Afin d'orienter le choix des moyens pédagogiques nécessaires pour atteindre le niveau d'exercice de la masso-kinésithérapie, la formation "initiale" est sous-tendue par un référentiel professionnel de compétences requises, évolutives et évaluables.

### Compétences conceptuelles :

- Comprendre les concepts et les champs d'études du mouvement sain et du mouvement perturbé.
- Examiner : écouter, observer, mesurer et évaluer l'état du patient / client en regard du mouvement et des perturbations potentielles ou avérées du mouvement - physiopathologie -
- Interpréter, hiérarchiser et donner une signification aux données collectées.
- Etablir un diagnostic et un pronostic masso-kinésithérapique.

### Compétences génériques :

- Conduire et argumenter l'ensemble du processus masso-kinésithérapique.
- Participer aux programmes de recherche en masso-kinésithérapie.
- Répondre aux besoins sanitaires par la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé.

### Compétences méta-cognitives :

- Savoir apprendre (*Long Life Learning*)
- Exercer et assumer ses responsabilités et ses initiatives personnelles dans la résolution de problèmes prévisibles et imprévisibles.
- Intégrer une démarche critique en évaluant les arguments, les affirmations, les concepts et le développement de la recherche dans sa pratique professionnelle.

### Compétences sociologiques :

- Promouvoir le développement de la profession.
- Participer à la dynamique du corps professionnel et à son évolution.
- Etablir une communication et une interaction adaptées dans sa profession et avec les autres professions de santé.

### Compétences praxéologiques :

- Appliquer ses connaissances scientifiques et cliniques dans la mise en œuvre des interventions masso-kinésithérapiques.
- Respecter les attentes et l'environnement des personnes et l'éthique professionnelle.
- Evaluer les résultats des interventions masso-kinésithérapiques.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### 1°) PRINCIPES & MODALITES D'ACCES AUX ETUDES DE MASSO-KINESITHERAPIE

Pour être admis à suivre la formation "initiale" les candidats doivent avoir validé 60 crédits ECTS (*European Credit Transfert System*) d'une première année de Licence (L1) appartenant à la liste du chapitre cadre pédagogique national (1.1.a) du présent document et avoir satisfait aux épreuves de pré requis professionnalisants. Pour tout candidat l'accès aux études de masso-kinésithérapie est donc subordonné à :

- o une admissibilité par la validation d'une première année universitaire
- o une admission par le classement par ordre de mérite des candidats ayant validé l'UE de pré requis pré- professionnalisants

Cette année universitaire préparant à l'admission en Institut de Formation en masso-kinésithérapie doit ainsi être conjointement une année d'acquisition de savoirs fondamentaux mais aussi d'orientation, de formation et de sélection. Elle doit satisfaire à des pré-requis indispensables au meilleur suivi, par le candidat, de la formation en masso-kinésithérapie.

#### 1.1 Cadre pédagogique national

##### *a) Domaines et disciplines permettant l'admissibilité :*

- o Médecine,
- o STAPS,
- o Sciences de la vie,
- o Sciences humaines,
- o Sciences et techniques,
- o Sciences économiques, Droit

##### *b) UE de pré-requis pour l'admission (3 à 4 h / semaine sur 30 semaines)*

##### **Module de présentation socio économique**

- o Monde de la Santé (systèmes, acteurs, tutelles, ...)
- o Métiers de la Santé, des familles professionnelles

##### **Module de Formation Sciences de la Santé :**

- o Notions de base d'anatomie, de biomécanique, de physiologie
- o Notions de base sur les concepts de soins (diagnostiques, thérapeutiques, réadaptatifs)
- o Notions de base sur les stratégies, méthodes et outils par famille et par profession

##### **Module de formation Sciences humaines et de communication :**

- o Notions de base de psychologie et de sociologie,
- o Notions de base de droit de la santé et d'éthique,
- o Notions de base d'anglais médical, de méthodologie, de NTIC

## 1.2 Cadre institutionnel

Pour satisfaire au cadre pédagogique national, chaque I.F.M.K. détermine, par conventionnement, son (ou ses) partenariat(s) universitaire(s) académique(s) ou inter-académique(s).

Ce conventionnement se fait en fonction des disciplines, retenues au niveau de chaque IFMK, donnant accès à la formation parmi les filières universitaires agréées par la profession et présentes au sein de l'offre de formation régionale ou inter-régionale.

Ce conventionnement relèvera à terme d'au moins deux filières retenues par l'IFMK concerné au sein d'une liste de filières conférant l'accessibilité aux études en masso-kinésithérapie. Aucune filière ne pourra représenter plus de 60 % ni moins de 10 % du mode de recrutement. Au moins une des deux filières sera choisie parmi les UFR de Médecine, STAPS et Sciences de la vie.

Dans le cadre de conventionnement l'IFMK conçoit, organise et dispense, en coopération avec l'université l'enseignement de l'UE de pré-requis en IFMK et/ou en Université.

L'admissibilité est de droit pour tout candidat ayant obtenu la validation d'une première année universitaire. L'admission se fait par le classement par ordre de mérite des candidats ayant validé l'UE de pré-requis pré-professionnalisants.

## 1.3 Objectifs de l'année de formation / orientation / sélection

Il est attendu de ces deux premiers semestres de cette année de formation / orientation / sélection (L1 + UE de pré-requis) :

- l'orientation de l'étudiant,
- l'acquisition d'une autonomie d'apprentissage,
- l'acquisition de savoirs méthodologiques :
  - l'utilisation de ressources documentaire
  - acquisition d'une démarche scientifique,
  - la mise en contact avec la recherche fondamentale et/ou appliquée (ses acteurs et ses productions)
- l'acquisition de savoirs disciplinaires (sciences de la vie, sciences de l'homme et de la société, des sciences du mouvement, des sciences médicales
- la connaissance du système de santé, son organisation et son économie.

## 2°) FORMATION INITIALE

Les bases de ce référentiel de formation professionnelle "initiale" en masso-kinésithérapie ont été élaborées dans le cadre des réflexions du groupe convergence.

### 2.1 Durée :

Après validation d'une première année de licence et recrutement sur les pré-requis nécessaires à l'admission en formation "initiale" la durée de la formation professionnelle "initiale" est de 6 semestres de 15 semaines chacun. Toutefois, en fonction de la nature des enseignements programmés et des stages cliniques, cette durée peut être modulée.

### 2.2 Architecture :

Le curriculum de formation professionnelle est composé d'Unités d'Enseignement (U.E) regroupées en pôles d'enseignement. Chacune des modalités de formation (théorique, pratique, clinique et mémoire de recherche) participe d'une ou plusieurs UE et contribue à l'attribution des crédits ECTS.

Cette organisation en U.E. permet entre autre de faciliter la mise en place du processus de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

La structure de la formation professionnelle "initiale" en masso-kinésithérapie permet également la mise en place des possibilités d'équivalences entre les différentes formations professionnelles de santé, en cours de formation ou après certification

Cette organisation en UE, harmonisée au niveau national, se décline au plan local par conventionnement universitaire.

Il existe une hiérarchisation d'acquisition des connaissances par niveau au sein de chaque UE, correspondant à des périodes de formation. Ces niveaux doivent permettre l'acquisition progressive des compétences.

Ces unités d'enseignement se répartissent au sein de 8 pôles :

1. Sciences de la vie et du mouvement
2. Sciences et techniques de masso-kinésithérapie
3. Sciences cliniques de masso-kinésithérapie
4. Sciences humaines en santé
5. Sciences sociales en santé
6. Développement personnel et professionnel
7. Recherche et évaluation
8. Optionnelle obligatoire (collectif ou individuel) au choix entre : approfondissement / expertises / expérientiel social et civique

Ce dispositif s'inscrit en référence aux évolutions du décret relatif aux actes et à l'exercice de la profession, aux recommandations de bonnes pratiques, aux conférences de consensus, aux compétences attendues des professionnels en matière de santé publique et aux travaux en cours sur le référentiel métier.

### 2.3 Attribution de crédits ECTS :

Chaque année académique est basée sur l'attribution de 60 crédits ECTS (European Credit Transfert System) - 30 par semestre - qui répartissent les Unités de temps-étudiant estimées pour l'apprentissage et la validation de chaque niveau de formation.

Le travail personnel de l'étudiant est intégré dans le calcul des ECTS. Ainsi, chaque ECTS, correspond, selon les UE, de 10 à 20 heures de contact pédagogique direct et de 20 à 10 heures de travail personnel.

La répartition des crédits ECTS dans chacune des années permet :

- o la mobilité en cours de formation au niveau national ou international
- o la lisibilité et la comparaison entre les différentes formations des professions de santé
- o la mobilité interprofessionnelle et entre les différents pays.

### 2.4 Alternance :

La formation professionnelle "initiale" en masso-kinésithérapie vise à préparer à l'exercice d'une profession et des métiers en constantes évolutions qu'elle génère. L'alternance entre l'enseignement théorique et pratique d'une part et la formation clinique sur le terrain d'autre part permet à l'étudiant d'être très rapidement en contact avec les exigences de l'exercice professionnel.

La dialectique entre les savoirs théoriques et pratiques et les savoirs cliniques doit permettre à l'étudiant de développer une dynamique d'analyse constante et de devenir acteur de sa propre professionnalisation au travers de régulations et d'analyses des pratiques. La formation sur le terrain intègre des stages hors-secteur sanitaire et social.

Stages : (54 ECTS)

La durée des stages est de 1260 heures, réparties en :

- o Stages en secteur sanitaire et médico-social :
  - établissements sanitaire ou médico-social
  - cabinets d'exercice libéral
- o Stages hors sanitaire et médico-social

Recommandations :

- o année de formation L2 : 3 semaines de stage d'initiation - observation : 1 en cabinet d'exercice libéral, 2 en établissement sanitaire ou médico-social
- o année de formation L3 : stages thématiques de 16 semaines : 13 en établissement sanitaire ou médico-social, 2 en cabinet d'exercice libéral, 1 en secteur hors sanitaire.
- o année de formation M1 : stages « expérientiels » : 17 semaines dont 7 semaines en établissement sanitaire ou médico-social, 7 en cabinet d'exercice libéral et 3 en secteur hors sanitaire.
- o au cours de la formation professionnelle, 12 semaines consécutives de stage doivent permettre l'intégration des échanges SOCRATES – ERASMUS dans le cursus de formation.

## 2.5 Evaluation, validation et certification de la formation

L'évaluation de la formation répond aux principes d'autonomie et de responsabilisation de l'étudiant dans son processus de formation. Dans ce cadre, les fonctions, formatives et sommatives de l'évaluation permettent à l'étudiant, aux enseignants et formateurs de suivre et valider le processus individuel d'apprentissage. La certification finale permet l'exercice professionnel et la poursuite éventuelle d'études universitaires.

Chaque UE théorique et pratique, en formation clinique et au mémoire se voit attribué un nombre déterminé de crédits E.C.T.S. La validation de chacune des U.E. se fait par l'attribution ou le refus en bloc du nombre de crédits E.C.T.S. prévu dans le curriculum. Les crédits sont obtenus par un dispositif dont les formes et les modalités sont fixées dans le projet pédagogique habilité.

Selon sa nature, chaque UE est validée par une note d'au moins 10/20 aux épreuves (pratique, clinique, écrite ou orale) prévues pour cette UE. Aucune compensation entre UE n'est possible.

La validation du semestre est acquise en ayant totalisé l'ensemble des 30 crédits nécessaires.

La non validation d'une UE nécessite l'organisation d'une deuxième session. Le passage dans l'année supérieure est acquis par la validation de l'ensemble des UE, un passage « a minima » peut être envisagé pour l'étudiant ayant validé au minimum 54 crédits ECTS. Les 6 crédits manquants devront être validés au cours de l'année universitaire suivante.

La présence est obligatoire aux TP et TD.

Le Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ne peut être délivré qu'à l'issue de la validation de l'ensemble du curriculum de formation professionnelle "initiale" en masso-kinésithérapie composé de :

- o l'année de L1 (pré-requis d'orientation, formation et sélection) et des années de L2 et L3 (deux premières années de formation professionnelle initiale) conférant 180 ECTS et le grade de licence,
- o la troisième année de formation professionnelle initiale comportant deux stages expérimentiels validés et la réalisation avec soutenance d'un mémoire de recherche conférant 60 ECTS.

La durée de la formation ne peut pas excéder une fois et demie la durée de la formation prévue, soit 9 semestres de formation professionnelle initiale. Des dérogations peuvent être accordées en cas de circonstances exceptionnelles.

## 2.6) Instances de régulation

Un Conseil des Etudes d'Etablissement, instance d'élaboration du projet pédagogique créé au sein de chaque institut, établit la répartition des UE et des stages, les modalités pratiques d'évaluation et de validation des UE. Il est composé de représentants du corps enseignant de l'institut, des représentants des étudiants, du directeur de l'Institut et d'un représentant de l'Université participant à l'enseignement de l'institut. Le conseil des études tient compte notamment du contexte environnemental et des orientations d'un Conseil National des Etudes.

Le Conseil National des Etudes est composé notamment de représentants

- o des instituts de formation,
- o des ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur,
- o des organisations professionnelles nationales.

Il a pour principales missions le conseil et l'orientation stratégique de la formation en masso-kinésithérapie.

### 3°) FORMATION COMPLEMENTAIRE

Exemple : *Cursus complémentaire de formation en ostéopathie pour les kinésithérapeutes*

#### Préambule

Le cursus proposé s'inscrit dans un continuum de la formation de Masseur kinésithérapeute. Il s'inscrit dans une formation complémentaire qui bénéficierait, et se valoriserait au travers de modalités d'organisation en formation continue accessible aux professionnels.

#### Méthodologie de construction

L'élaboration de la formation et de ses contenus est proposée à partir de la construction d'un référentiel d'activités ou d'actes amenant à la définition d'un référentiel de compétences. Pour générer ces compétences il faut acquérir, mobiliser et combiner des savoirs théoriques, des savoirs pratiques et des savoirs être qui feront l'objet du cursus de formation.

#### 1) Référentiel d'Activité

Les activités sont distribuées par ordre chronologique.

Examiner un patient de façon globale

Examiner un patient de façon analytique

Etablir un diagnostic ostéopathique

Décider et Organiser les soins ostéopathiques à mettre en œuvre

Traiter les plaintes du patient

Mettre en œuvre les actions de prévention (Prévenir)

Communiquer et rendre compte de sa pratique aux autres professionnels de santé

#### Autres activités :

Se former de façon continue

Recherche

Transmettre

Participer à des actions de santé publique

## 2) Référentiel de l'Activité aux Actes Ostéopathiques

Activités	Actes
Examiner un patient de façon globale Examiner un patient de façon analytique	Observer, écouter, inspecter, repérer, ausculter, mobiliser, palper, tester, évaluer, bilanter le patient dans sa globalité en tenant compte de son environnement
Etablir un diagnostic ostéopathique	Analyser, synthétiser, problématiser, expliquer, communiquer.
Décider des soins ostéopathiques à mettre en œuvre	Choisir la thérapeutique, établir une stratégie, rechercher l'efficacité.  Planifier les soins ostéopathiques
Traiter les plaintes du patient	Ecouter, prendre en considération.  Corriger les dysfonctions de mobilité articulaires Corriger les dysfonctions de mobilité tissulaires Corriger les dysfonctions de mobilité viscérales Participer au traitement des troubles somatiques Participer au traitement de la douleur
Prévenir : Conseiller et guider le patient	Proposer des conseils d'hygiène de vie. Mettre en œuvre les traitements préventifs Mettre en œuvre les actions de prévention Valoriser la gestualité et l'activité physique Orienter le patient sur d'autres professionnels de santé
Communiquer et rendre compte de sa pratique aux autres professionnels de santé	Tenir et gérer le dossier du patient Créer les contacts nécessaires à la communication avec les autres professionnels

### Autres activités :

Se former de façon continue  
Recherche  
Transmettre  
Participer à des actions de santé publique

## 3) Compétences élémentaires nécessaires à la pratique ostéopathique

Les compétences font l'objet de nombreuses définitions, d'ouvrages et de débats. Les compétences listées font appel à un modèle simple issu pour partie de la réflexion collective de groupes de travail composé de masseurs-kinésithérapeutes formateurs et de formateurs dans de nombreux pays du monde (Tuning mondial issu d'une initiative canadienne).

Ce travail fait l'objet d'applications par les Instituts Européens dans le cadre de l'ENPHE (European National Physical Therapy in Higher Education).

Ce modèle exprime la compétence comme l'expression de la sélection, la combinaison et l'activation de capacités préalablement acquises permettant d'agir efficacement dans un environnement et une situation donnée.

4) Référentiel des Activités, des Actes et des compétences en Ostéopathie

Activités	Actes	Capacités - Compétences
<p><b>A.</b> Examiner un patient de façon globale Examiner un patient de façon analytique</p>	<p>Observer, écouter, inspecter, repérer, ausculter, mobiliser, palper, tester, évaluer, bilanter le patient dans sa globalité en tenant compte de son environnement.</p>	<p><b>C1A.</b> Evaluer et décrypter la plainte du patient au travers d'une approche psycho-sociologique. <b>C2A.</b> Evaluer et décrypter la plainte du patient par la palpation <b>C3A.</b> Réaliser les tests cliniques ostéopathiques pertinents</p>
<p><b>B.</b> Etablir un diagnostic ostéopathique</p>	<p>Analyser, synthétiser, problématiser, expliquer, communiquer.</p>	<p><b>C1B.</b> Mettre en concordance les résultats de bilan avec les plaintes du patient. <b>C2B.</b> Justifier son diagnostic ostéopathique <b>C3B.</b> Identifier les indications et les contre indications à une prise en charge ostéopathique. <b>C4B.</b> Formaliser et Communiquer.</p>
<p><b>C.</b> Décider des soins ostéopathiques à mettre en œuvre</p>	<p>Choisir la thérapeutique, établir une stratégie, rechercher l'efficacité.  Planifier les soins ostéopathiques</p>	<p><b>C1C.</b> Négocier le projet thérapeutique avec le patient  <b>C2C.</b> Positionner les soins ostéopathiques dans l'éventail de soins disponibles. <b>C3C.</b> Définir et proposer des soins complémentaires.</p>
<p><b>D.</b> Traiter les plaintes du patient</p>	<p>Ecouter, prendre en considération. Corriger les dysfonctions de mobilité articulaire Corriger les dysfonctions de mobilité tissulaire Corriger les dysfonctions de mobilité viscérales Traiter les troubles fonctionnels Traiter la douleur</p>	<p><b>C1D.</b> Exécuter des soins précis et efficaces <b>C2D.</b> Traiter le patient en toute sécurité <b>C3D.</b> Evaluer les résultats obtenus et intégrer les adaptations au projet thérapeutique <b>C4D.</b> Exercer et assumer ses responsabilités.</p>
<p><b>E.</b> Prévenir : Conseiller et guider le patient</p>	<p>Proposer des conseils d'hygiène de vie. Mettre en œuvre les traitements préventifs Mettre en œuvre les actions de prévention Valoriser la gestualité et l'activité physique Orienter le patient sur d'autres professionnels de santé</p>	<p><b>C1E.</b> Entretenir, aider à maintenir l'état de santé des patients.  <b>C2E.</b> Contribuer à rendre les patients responsables de leur santé.</p>
<p><b>F.</b> Communiquer et rendre compte de sa pratique aux autres professionnels de santé</p>	<p>Tenir et gérer le dossier du patient Créer les contacts nécessaires à la communication avec les autres professionnels</p>	<p><b>C1F.</b> Etablir une communication et une interaction avec les autres professionnels de santé.</p>

## STRUCTURE DU CURSUS :

### ETUDES EN FORMATION INITIALE

#### ORIENTATION / FORMATION / SELECTION

**Licence 1**                      **60 crédits ECTS**

(PCEM1, STAPS, Sciences de la vie, Sciences humaines, Sciences et techniques, Sciences économiques, Droit)

#### RECRUTEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE



**Licence 2 :**            **60 crédits ECTS**                      **1<sup>e</sup> année Professionnelle**

**Licence 3 :**            **60 crédits ECTS**                      **2<sup>e</sup> année Professionnelle**

#### OBTENTION DU GRADE DE LICENCE 180 ECTS



**3<sup>e</sup> année Professionnelle à orientation expérimentielle et recherche**



**MASTER 1 :**            **60 crédits ECTS**

UE spécifiques correspondant à la 3<sup>e</sup> année professionnelle

#### DIPLÔME D'EXERCICE

**POURSUITE D'ETUDES EN FORMATION CONTINUE**, possible, en cursus universitaire de :

- **MASTER 2** Professionnel ou Recherche pour un accès en Doctorat **60 crédits ECTS**
- **DOCTORAT**

## Curriculum global de formation en masso-kinésithérapie

- Licence 1<sup>ère</sup> année (L1) Pré requis Orientation, Formation, et Sélection 60 ECTS
  - *Sciences de la vie et / ou Sciences de l'homme et de la société et / ou Sciences médicales ....*
  - *+ Processus d'exploration professionnelle (PEP) et / ou Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)*
- Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (L2, L3), Master 1<sup>ère</sup> année (M1) & DE 180 ECTS
- Master 2<sup>ème</sup> année (M2) Professionnel ou Recherche 60 ECTS
- Doctorat 3 ans 180 ECTS

## Curriculum de formation initiale conduisant au DE de masso-kinésithérapie

Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (L2, L3), & Master 1<sup>ère</sup> année (M1) 2800 heures 180 crédits ECTS

**Sciences de la vie et du mouvement** 340 heures 27 crédits ECTS  
 \* concepts de mouvement, structure et fonction, approche par l'anatomie, la physiologie, la biologie, la biochimie, la biomécanique et les neurosciences

**Sciences et techniques de masso-kinésithérapie** 640 heures 48 crédits ECTS  
 \* méthodologies professionnelles : problématisation, résolution de problèmes, référentiels de bonnes pratiques, niveau de preuve  
 \* interventions professionnelles : examen, thérapeutique, promotion de la santé, éducation, prévention, ergonomie  
 \* pathologies, sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques

**Sciences cliniques de masso-kinésithérapie** 1260 heures 54 crédits ECTS  
 \* raisonnement clinique, recueil et analyse de données, diagnostic, prise de décision, élaboration et suivi de programmes d'intervention  
 \* stages cliniques, intervention masso-kinésithérapique, programme de prévention et de promotion de la santé

**Sciences humaines en santé** 80 heures 6 crédits ECTS  
 \* psychologie, psychosociologie en santé,  
 \* communication : bases, stratégies et applications dans l'exercice professionnel et les relations interprofessionnelles  
 \* apprentissage et pédagogie en santé

**Sciences sociales en santé** 80 heures 6 crédits ECTS  
 \* institutions et organisations de la santé  
 \* droit et économie en santé  
 \* santé publique et les réponses sanitaires et sociales

**Développement personnel et professionnel** 80 heures 6 crédits ECTS  
 \* éthique et philosophie en santé  
 \* exploration et élaboration d'un projet personnel et professionnel  
 \* profession : définition, concept, cadre légal, organisation, évolution, formation, interprofessionnalité

**Recherche et évaluation** 240 heures 24 crédits ECTS  
*En lien avec les pôles Sciences et techniques de masso-kinésithérapie et Sciences cliniques de masso-kinésithérapie*  
 \* méthodologies, outils de recueil et d'analyse de données, validation et reproductibilité, informatique, statistiques, anglais  
 \* analyse critique de la littérature, élaboration d'un projet de recherche  
 \* mise en œuvre d'une recherche en masso-kinésithérapie, rédaction et soutenance d'un mémoire

**Optionnel obligatoire :** 80 Heures 9 crédits ECTS  
 Au choix collectif ou individuel  
 Au choix entre approfondissement, expertises, expérientiel social et civique

SNMKR

SNIFMK

CNMKL-OK

CNKS

Convergence :

## FORMATION PROFESSIONNELLE CURRICULUM EN MASSO KINESITHERAPIE

Pôles d'enseignement	Licence 2 (L2)		Licence 3 (L3)		Master (M1)		Total par Pôle	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
Sciences de la vie et du mouvement	250	21	90	6	-	-	<b>340</b>	<b>27</b>
Sciences et techniques de Masso-kinésithérapie	240	18	240	18	160	12	<b>640</b>	<b>48</b>
Sciences cliniques de Masso-kinésithérapie	105	9	560	21	595	24	<b>1260</b>	<b>54</b>
Sciences humaines en santé	40	3	40	3	-	-	<b>80</b>	<b>6</b>
Sciences sociales en santé	40	3	40	3	-	-	<b>80</b>	<b>6</b>
Développement personnel et professionnel	-	-	30	3	50	3	<b>80</b>	<b>6</b>
Recherche et évaluation	120	3	60	3	60	18	<b>240</b>	<b>24</b>
Optionnel obligatoire		3		3		3	<b>80</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL par année et général</b>	<b>795</b>	<b>60</b>	<b>1060</b>	<b>60</b>	<b>865</b>	<b>60</b>	<b>2800</b>	<b>180</b>

Sous totaux	Cours	690	51	500	39	270	36	1540	126
	Stages	105	9	560	21	595	24	1260	54

## U.E. SCIENCES DE LA VIE ET DU MOUVEMENT

SEMESTRES 3 ET 4

LICENCE 2

PRE-REQUIS : L1

CREDITS : 21

HEURES DE CONTACT : 250

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- Cette U.E. donne à l'étudiant les bases des concepts de **mouvement, structures et fonctions**, domaines principaux de références dans lequel travaille le kinésithérapeute.
- L'étudiant sera formé à ces éléments à travers l'approche anatomique, physiologique, biomécanique, neurosciences et biologique de ces domaines. Ceci donnera à l'étudiant une compréhension étayée, solide et critique des sciences biologiques et physiques qui sous-tendent la kinésithérapie.

CONTENU :

- Concept de mouvement, structures et fonctions ; approche anatomique, physiologique, biomécanique et psychologique, sociale et environnementale.
- Disposition et rôle des principaux systèmes et organes du corps : musculo-squelettique, nerveux, respiratoire, cardio-vasculaire.
- Homéostasie, interdépendance des organes et des systèmes du corps et endocrinologie
- Cytologie et physiologie des tissus de l'appareil locomoteur et des tissus nerveux.
- Structures et fonctions de :
  - Os
  - Articulations
  - Muscles
  - Nerfs
- Structures et fonctions de :
  - Téguments
  - Appareil respiratoire, cardiaque et vasculaire
- Approche physiologique et biologique de l'exercice physique.
- Biomécanique des segments rigides, des corps déformables et des fluides.
- Kinésiologie des mouvements humains :
  - Tronc, tête et cou
  - Membres et extrémités
- Acquisitions motrices

EVALUATIONS :

Formatives : à partir des démonstrations réalisées dans les autres U.E. de niveau 1

Sommatives : examens écrits anonymes

## U.E. SCIENCES DE LA VIE ET DU MOUVEMENT

SEMESTRES 5 ET 6

LICENCE 3

PRE-REQUIS : L2

CREDITS : 6

HEURES DE CONTACT : 90

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- L'objectif de cette UE est de poursuivre l'étude du mouvement humain du niveau 1.
- L'étudiant devra intégrer ces connaissances aux UE sciences cliniques et sciences kinésithérapiques.

CONTENU :

- Neurosciences du mouvement humain :
  - Approche perception/action
  - Préparation de l'action
  - Traitement de l'information
  - Contrôle moteur
  - Habilité motrice
- Approches psychologiques et psychosociologiques des apprentissages :
  - Les principaux modèles d'apprentissage
  - Les données de l'apprentissage moteur
  - Les variables psychologiques
- Fatigue et mouvement :
  - Différents types de fatigue
  - Les déterminants physiologiques de la fatigue
  - Le surentraînement
- Interaction posture/mouvement
  - Préparation au mouvement
  - Contrôle postural et moteur

EVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E., à partir des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : examens écrits anonymes.

## U.E. SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASSO-KINESITHERAPIE

SEMESTRES 3 ET 4

LICENCE 2

PRE-REQUIS : L1

CREDITS : 18

HEURES DE CONTACT : 240

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

➤ Cette UE a pour objectif de former l'étudiant aux pratiques de bases qui lui permettront de savoir résoudre un problème, communiquer et acquérir l'habileté psychomotrice nécessaire au niveau 1.  
La majeure partie de l'UE est donnée au second semestre pour s'assurer que l'étudiant aura les bases théoriques nécessaires pour étayer sa pratique.

CONTENU :

- Méthodes et outils d'examen kinésithérapique subjectifs et objectifs
- Thérapie manuelle :
  - Massage
  - Manipulations articulaires des membres
- Électrothérapie :
  - Courants de basses fréquences, Courants de hautes fréquences
  - Ultrasons
  - Radiations
  - Électromyographie – biofeedback
- Agents physiques :
  - Cryo et thermothérapie, Hydro climatologie
- Exercices thérapeutiques :
  - Gymnastique, relaxation neuromusculaire
  - Facilitation neuromusculaire
  - Renforcement musculaire, entraînement fonctionnel
- Méthodes et techniques kinésithérapiques pratiquées en coordination avec les autres stratégies thérapeutiques.
- Kinésithérapie, prévention et éducation dans les déficiences respiratoires, cardiaques et vasculaires.
  - Anatomie et physiologie appliquées
  - Sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques
- Instructions au patient et prescriptions kinésithérapiques

ÉVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E. et des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : contrôle continu & examen(s) écrit(s) anonyme(s) et démonstration(s) pratique(s).

## U.E. SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASSO-KINESITHERAPIE

SEMESTRES 5 ET 6

LICENCE 3

PRE-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 1

CO-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 2

CREDITS : 18

HEURES DE CONTACT : 240

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS :

- Cette UE consolide les connaissances acquises au niveau 1 et les rend applicables au traitement des patients.
- Cette UE élèvera le niveau de l'étudiant dans la résolution de problème en pratiquant des examens et une prise en charge du patient, pertinents.
- L'UE poursuit la formation aux méthodes et techniques kinésithérapiques.

### CONTENU :

- Thérapie manuelle :
  - Manipulations rachidiennes – avantages et inconvénients.
- Kinésithérapie prévention et éducation dans les déficiences musculo-squelettiques :
  - Anatomie, biomécanique et kinésiologie appliquées
  - Sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques
  - Méthodes et outils d'examen kinésithérapique subjectifs et objectifs
  - Méthodes et techniques kinésithérapiques
  - Appareillages, attelles, orthèses
- Évaluation et traitement de la douleur
- Les différents concepts de prise en charge du mal du dos, Mckenzie, Maitland, Cyriax, écoles du dos et approche psychosociale
- Kinésithérapie prévention et éducation dans les déficiences neuromusculaires :
  - Anatomie et physiologie appliquées
  - Sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques
  - Méthodes et outils d'examen kinésithérapique subjectifs et objectifs
  - Méthodes et techniques kinésithérapiques :
    - Régulation du tonus musculaire
    - Stimulations et récupération de la force musculaire
    - Activités fonctionnelles
    - Appareillage, attelles et orthèses.
- Kinésithérapie sensori-motrice. Ergonomie
- Méthodes et techniques kinésithérapiques dans les blessures du sportif, prévention préparation physique et implications éthiques et légales dans la prise en charge des sportifs.

### ÉVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E. et des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : contrôle continu & examen(s) écrit(s) anonyme(s) et démonstration(s) pratique(s).

## U.E. SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASSO-KINESITHERAPIE

SEMESTRES 7 ET 8

MASTER 1

PRE-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 1&2

CO-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 3

CREDITS : 12

HEURES DE CONTACT : 160

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS :

➤ Cette UE termine l'enseignement des connaissances requises à la résolution de problème dans la prise en charge de cas complexes ou de pluri pathologies.

L'UE fera la synthèse des concepts et connaissances introduites en sciences de l'homme et de la société, en développement personnel et professionnel et en sciences biologiques pour préparer l'étudiant à un raisonnement clinique et à la résolution de problème tels que les connaît un kinésithérapeute gradué.

### CONTENU :

- Cognition, métacognition
- Diagnostic kinésithérapique et formulation d'un traitement adapté
- Communication et coordination interprofessionnelle
- Instructions aux patients et aidants,
- Prescription kinésithérapique
- Intervention kinésithérapique : toutes modalités en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.
- Adaptation de sa communication avec les patients, les autres professionnels de la santé et les collègues
- Interaction entre collègues, le leadership
- Évaluation du risque, mise en place d'une pratique sécurisée.
  
- Kinésithérapie prévention et éducation adaptées au traitement de patient avec des pathologies multiples ou complexes :
  - Sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques
  - Pédiatrie
  - Gériatrie
  - Déficiences internes : gynécologie, ORL, viscérale, cancérologie...
  
- Kinésithérapie prévention et éducation dans les déficiences tégumentaires :
  - Sémiologie, imagerie, pharmacologie et thérapeutiques
  - Brûlures
  - Escarres
  - Ulcères
  - Obésités

### ÉVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E. et des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : contrôle continu & examen(s) écrit(s) anonyme(s) et démonstration(s) pratique(s).

## U.E. DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Semestre 6

Licence 3

### PRE-REQUIS : L2

Crédits : 3  
Heures de contact : 30  
Heures de travail personnel

### OBJECTIFS : L'éthique, la communication

Alimenter la réflexion de l'étudiant sur les aspects éthiques de la prise en charge d'un patient.  
Donner des outils conceptuels de la communication.  
Appréhender la communication professionnelle et thérapeutique : duelle ou groupale

### CONTENU : (Possibilité TD en médiathèque ou tables rondes

L'éthique : les grands thèmes liés à la santé publique : L' IVG, le droit du patient à la non douleur, l'accompagnement à la mort, l'euthanasie, les interactions ethniques ou culturelles, etc....

La communication : dans la relation duelle thérapeutique par jeux de rôles «patient-thérapeute» avec analyse comportementale, afin de développer l'habileté individuelle de l'étudiant à gérer des situations conflictuelles (possibilité supervision rétroactive par vidéo).

### EVALUATION :

Exclusivement formative par l'autoévaluation des manques, des acquis, des progrès à partir d'indicateurs définissant les critères du développement personnel individuel de l'étudiant vers son statut de thérapeute responsable.

## U.E. DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Semestre 7

Master 1

PRE-REQUIS : L3

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 50

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS:

Approfondir l'éthique professionnelle  
Maîtriser le cadre législatif et comptable de la profession.

### CONTENU :

#### Ethique professionnelle :

- Approfondissement de thèmes abordés en licence 3

#### Droit du Travail (à partir d'études de cas)

Historique du droit du travail ; sources du droit du travail ; la convention collective ; la convention de branche ; la convention d'entreprise

Introduction ; notion du contrat ; conclusion d'un contrat de travail.

Le Salaire ; l'épargne salariale ; le maintien du contrat de travail ; la suspension ... la modification... le droit disciplinaire ; contrôle judiciaire de la sanction.

Le pouvoir nominatif de l'employeur ; la représentation collective ; liberté syndicale ; délégués du personnel ; comité d'entreprise ; participation à la gestion.

Conflits en droit du travail : la grève ; pluralité des contentieux ; des conseils des Prud'hommes ; règlement des conflits.

La fin du contrat de travail ; démission ; licenciement ; motif personnel, économique ; effets de la rupture du contrat.

#### Législation sociale : (à partir d'étude de cas)

La protection sociale : historique ; panorama du système de protection ; organisation de la Sécurité Sociale.

Les prestations servies par le régime général d'assurance maladie ; les risques maladies ; maternité ; invalidité.

Les autres prestations : famille ; vieillesse ; handicap ; le contentieux en matière de sécurité sociale.

#### Déontologie

Statut légal ; loi du 30/04/1946 ; décrets d'actes

Convention S.S. ; NGAP ; recours gracieux ; formation continue

Secret professionnel médical ; loi informatique ; code éthique ; déontologie ; conseil supérieur des professions paramédicales ; l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, l'exercice illégal de la médecine.

#### Comptabilité

L'association de gestion agréée, buts, intérêts : exemples de tenue des livres dépenses-recettes

Etablissement de la 2035 ; les exemples de contrat, assistantat, association : SCM, GIP, SCP, etc....

Cahier des charges de la gestion informatisée télétransmission ordinateur.

### ÉVALUATION :

Sommative : Examen(s) écrit (s) anonyme (s)

Formative : Etude de cas

## U.E. SCIENCES SOCIALES EN SANTE

SEMESTRES 3 ET 4

LICENCE 2

PRE-REQUIS : L1

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 40

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- Les concepts de santé, maladie et de handicap.
- Connaître les bases sociologiques, politiques, économiques et d'histoire permettant à l'étudiant de comprendre les enjeux sociaux et économiques de la santé.

CONTENU :

- Classification internationale des maladies et épidémiologie
- Classifications internationales du handicap, de la santé
- Organisation et fonctionnement des systèmes de santé
- Economie de la santé
- Accréditation et qualité en santé (HAS)
- Histoire des politiques sociales.

EVALUATIONS :

- Formatives : à partir des démonstrations réalisées dans les autres U.E. de niveau 1
- Sommatives : examens écrits anonymes

## U.E. SCIENCES SOCIALES EN SANTE

SEMESTRES 5 ET 6

LICENCE 3

PRE-REQUIS : L2

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 40

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- Sensibilisation de l'étudiant à :
  - l'éducation à la santé
  - à la prise en compte de l'environnement.

CONTENU :

- Education à la santé :
  - Apprentissage et motivation
  - Attachement thérapeutique et observance
- Prise en compte de l'environnement :
  - Remise en forme, bien-être et esthétique
  - sport et handicap
  - Analyse ergonomique des postes de travail, de l'aménagement environnemental, et des aides techniques

EVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E., à partir des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : examens écrits anonymes.

## U.E. SCIENCES HUMAINES EN SANTE

SEMESTRES 3 ET 4

LICENCE 2

PRE-REQUIS : L1

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 40

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- Initiation de l'étudiant à :
  - l'éthologie de l'apprentissage
  - la psychologie
  - la psychosociologie
- Comprendre les interactions nécessaires entre l'individu, ses composantes sociales et son environnement.
- Connaître les modes de communication utilisés dans les situations de tous les jours et dans les conditions d'apprentissage.

CONTENU :

- APPRENTISSAGE
  - Bases neuroscientifiques de la cognition
  - Plasticité cérébrale et apprentissage
- PSYCHOLOGIE DE LA SANTE
  - Bases fondamentales
  - Les modèles du développement psychomoteur
  - Les concepts psychanalytiques : le comportementalisme
  - Les représentations du corps, corps souffrant et corps en réhabilitation
- PSYCHOSOCIOLOGIE
  - Sociologie du corps, de la santé et de la maladie
  - Les représentations sociales
  - Psychologie sociale de la santé

A partir d'expériences individuelles, prendre conscience de son corps et des régulations mises en jeu.

➤ ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE

➤ COMMUNICATION

Les différentes stratégies de communication et leurs modalités d'application

Démonstration et utilisation des stratégies de communication dans les situations de la vie courante

EVALUATIONS :

Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E., à partir des rapports réalisés au cours d'expériences cliniques.

Sommatives : examens écrits anonymes.

## U.E. SCIENCES HUMAINES EN SANTE

SEMESTRES 5 ET 6

LICENCE 3

PRE-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 1

CO-REQUIS : Toutes les U.E. du niveau 2

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 40

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS :

- Comprendre et analyser l'interaction entre individu et son environnement, comme facteur déterminant dans la reconstruction et l'équilibre de la personne.
- Connaître la problématique de la norme sociale et les attitudes qui peuvent en dépendre.
- A partir de situation de la vie courante et des premières expériences en stage développer les compétences en communication dans l'environnement clinique.

### CONTENU :

- LA RELATION THERAPEUTIQUE
- LE PATIENT/CLIENT ET L'EQUIPE DE SOINS
- CHOISIR ET ANALYSER LES MOYENS DE COMMUNICATION ADAPTES A DES SITUATIONS CLINIQUES EXPERIMENTES EN STAGES
- AMENER L'ETUDIANT A REFLECHIR SUR SES CAPACITES PROPRES A COMMUNIQUER

### EVALUATIONS :

- Formatives : à partir des présentations et des travaux de groupe de l'U.E.
- Sommatives : examens écrits anonymes.

## U.E. RECHERCHE ET EVALUATION

SEMESTRES 3 ET 4

LICENCE 2

PRE-REQUIS : L1

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 120

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

OBJECTIFS :

- Cette U.E. sert d'introduction à la méthodologie de recherche, à la lecture critique d'articles scientifiques, à l'analyse de données et aux méthodes utilisées pour mesurer les effets de la kinésithérapie. L'accent est mis sur « le niveau de preuve et sur l'importance de la validité et de la fiabilité des outils méthodologiques utilisés ».
- L'étudiant sera formé à l'utilisation des outils nécessaires à la recherche : informatique, statistiques et anglais scientifique.

CONTENU :

- Recherche documentaire et utilisation des bases de données scientifiques et kinésithérapiques.
- Initiation logiciels : traitement de texte et tableur
- Apprentissage de l'anglais scientifique : lecture, compréhension de textes et acquisition de vocabulaire professionnel et scientifique.
- Théories sur l'évaluation et la méthodologie. Les quatre niveaux de mesure (nominal, ordinal, intervalle et ratio).
- Initiation aux statistiques descriptives
- Les outils de mesures en kinésithérapie

ÉVALUATIONS :

- Formatives : recueil de données et étude descriptive de ces données
- Sommatives : épreuves écrites anonymes

## U.E. RECHERCHE ET EVALUATION

SEMESTRES 5 ET 6

LICENCE 3

PRE-REQUIS : UE recherche et évaluation de niveau 1

CREDITS : 3

HEURES DE CONTACT : 60

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser l'étudiant à la recherche paramédicale dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles en santé et dans le respect des règles d'éthique
- Permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences méthodologiques nécessaires à l'élaboration d'un projet de recherche
- Avec cette UE l'étudiant entreprendra une recherche de la littérature afin de faire une proposition de recherche.

### CONTENU :

- Les méthodologies de recherche : démarche expérimentale (échantillonnage, recueil et analyse des données) démarche observationnelle (analyse de contenu), revue de littérature ou étude de cas.
- La variété des outils de mesure dans la recherche en santé. Les concepts de validité, fiabilité et sensibilité relatifs aux principaux outils de mesures utilisés.
- Les méthodes statistiques inférentielles : applications à la recherche en santé : comparaison de moyenne – ANOVA...
- Le processus de recherche bibliographique, planification, détermination des champs de la recherche, sélection et lecture critique des productions scientifiques en kinésithérapie.

### ÉVALUATIONS :

Formatives : rédaction d'un rapport préliminaire de recherche avec un résumé du projet en anglais  
Sommatives : épreuve écrite anonyme en statistiques

## U.E. RECHERCHE ET EVALUATION

SEMESTRES 7 ET 8

MASTER 1

PRE-REQUIS : UE recherche et évaluation de niveau 1 et 2

CREDITS : 18

HEURES DE CONTACT : 60

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL :

### OBJECTIFS :

- Cette U.E. doit permettre à l'étudiant de mettre en application les connaissances acquises aux niveaux 1 et 2, en organisant et en réalisant un projet de recherche en kinésithérapie.
- L'étudiant est mis en situation de collaborer à un travail d'équipe (une recherche ne se mène jamais seul).

### CONTENU :

➤ Mise en œuvre et réalisation de toutes les étapes d'une recherche en kinésithérapie sous la conduite d'un directeur de recherche, enseignant cadre de santé masseur-kinésithérapeute.

A partir du travail préliminaire effectué au niveau 2 :

- définir le cadre théorique d'étude et le protocole de recueil des données
- recueillir les données
- sélectionner les outils statistiques et d'interprétation
- interpréter les résultats de l'étude en rapport avec la problématique et des données de la littérature.
- discuter des intérêts cliniques de l'étude
- produire un rapport écrit selon les normes rédactionnelles scientifiques.

### ÉVALUATIONS :

Formatives : Réalisation d'un poster scientifique support de communication

Sommatives : Mémoire écrit rendu et soutenu pendant le semestre 2 du master 1.

SNMKR

SNIFMK

CNMKL-OK

CNKS

Convergence :